



Indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHT, ICHTrev-TS) - troisième trimestre 2018

L'indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) ; un indice de coût et un indice de charges

AVERTISSEMENT :

Erratum du 14 janvier 2019 : ce numéro d'Informations Rapides remplace et annule celui publié le 10 janvier 2019 à 12h, les chiffres sur le coût du travail figurant sur le premier tableau ayant été corrigés.

L'indice de coût

L'ICHTrev-TS est essentiellement destiné aux utilisateurs qui ont besoin d'indicateurs de coût du travail dans une clause d'indexation. De ce fait, cet indicateur une fois publié n'est pas modifié par la suite. Il s'agit d'un indice mensuel (base 100 en décembre 2008) mais publié chaque trimestre, quel que soit le secteur d'activité.

Le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) intervient dans le calcul de l'ICHTrev-TS depuis sa mise en place au 1er janvier 2013. Au 1er janvier 2018, le taux de CICE est passé de 7 % à 6 % de la masse salariale inférieure à 2,5 Smic en France métropolitaine. Le taux reste à 9 % dans les Dom. L'ICHTrev-TS étant un indice lissé sur une période de quatre trimestres, l'effet d'un changement de taux du CICE sur l'évolution de l'indice est étalé sur l'ensemble de l'année.

figure 1 ICHTrev-TS - Coût du travail

base 100 en déc. 2008

	juil.-2018	août-2018	sept.-2018	oct.-2018
Industries mécaniques et électriques	122,0	122,2	122,5	122,7
Industries extractives	120,5	120,9	121,4	nd
Industrie manufacturière	119,6	119,9	120,1	nd
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	115,9	116,1	116,3	nd
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	112,4	112,7	112,9	nd
Construction	117,8	118,1	118,4	nd
Commerce	115,2	115,5	115,8	nd
Transports, entreposage	111,2	111,4	111,7	nd
Hébergement, restauration	115,0	115,4	115,7	nd
Information, communication	119,9	120,2	120,5	nd
Finance, assurance	119,6	119,9	120,1	nd
Activités immobilières	128,6	129,0	129,3	nd
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	116,8	117,1	117,4	nd
Services administratifs, soutien	117,6	117,9	118,2	nd

nd = non disponible

Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages

Sources : Acoess, Dares, Insee

L'indice de charges

L'indice de charges patronales est publié depuis avril 2010 (base 100 en décembre 2008). Il se distingue de l'ICHTrev-TS par deux caractéristiques : les trois indices mensuels d'un même trimestre ont la même valeur, et il n'y a pas de prévision de cet indice pour les industries mécaniques et électriques pour le premier mois du trimestre suivant. Cet indice de charges mesure l'évolution de la variable « 1 + taux de charges » où le taux de charges est le pourcentage que représentent les cotisations sociales à la charge des employeurs et les taxes nettes des subventions assises sur la masse salariale ou sur l'emploi (cf. note méthodologique), par rapport au salaire brut.

figure 2 ICHTrev-TS - Charges seules

base 100 en déc. 2008

	juil.-2018	août-2018	sept.-2018
Industries mécaniques et électriques	98,1	98,1	98,1
Industries extractives	97,4	97,4	97,4
Industrie manufacturière	97,7	97,7	97,7
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	98,4	98,4	98,4
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	97,2	97,2	97,2
Construction	98,3	98,3	98,3
Commerce	97,4	97,4	97,4
Transports, entreposage	96,1	96,1	96,1
Hébergement, restauration	96,9	96,9	96,9
Information, communication	98,7	98,7	98,7
Finance, assurance	98,8	98,8	98,8
Activités immobilières	98,9	98,9	98,9
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	98,5	98,5	98,5
Services administratifs, soutien	95,9	95,9	95,9

Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages

Sources : Acoiss, Dares, Insee

Pour en savoir plus

Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr

Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr : twitter.com/InseeFr



Institut national de la statistique et des études économiques

88 avenue Verdier, 92541 Montrouge Cedex

Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier

ISSN 0151-1475